

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 Décembre 2021**

* * * * *

Date de la convocation : 30/11/2021

Date d'affichage : 30/11/2021

Nombres de Conseillers

- En exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le 7 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle des associations, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VALLÉE Jérémy à M. CIRON Joël

Excusé(s) : M. GUEHO Nicolas

Mme BLOT-ANDRÉ Marianne

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Devis PC SERVICES 72 : achat d'un vidéo projecteur

Cette demande d'ajout est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DETR/DSIL 2022

Projet n°1

Rénovation de l'éclairage public rue du Luart et sur le parking de la salle polyvalente

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – *Rénovation de l'éclairage public rue du Luart et sur le parking de la salle polyvalente*

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	5 008€
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	12 520 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité - Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise	7 512 €
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	25 040 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**DETR/DSIL 2022
Projet n°2
Etude de l'aménagement du bourg**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 le projet susceptible d'être éligible est :

2 – Etude de l'aménagement du bourg

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	10 357 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	10 357 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	

Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	20 714 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Devis THELIN pour la haie du cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise THELIN pour la haie du cimetière (coupe de pieds de tuyas, broyage, arrachage de souches, plantation de charmilles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

A étudié le devis THELIN,

Décide de reporter sa décision.

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une décision modificative pour prévoir des crédits au chapitre 68 permettant ainsi d'admettre en non-valeur des titres non recouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°2 suivante :

c/6817 + 385 € (dotation aux amortissements et provisions)
c/022 - 385 € (dépenses imprévues)

Achat d'un vidéo projecteur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société PC SERVICES

72 d'un montant de 1 410,66€ HT soit 1 692,13€ TTC pour l'achat et l'installation d'un vidéo projecteur dans la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le devis de la société PC SERVICES 72 d'un montant de 1 410,66€ HT soit 1 692,13€ TTC pour l'achat et l'installation d'un vidéo projecteur dans la salle du conseil municipal.

Questions diverses

- Remplacement secrétariat pour congé maternité : Monsieur le Maire présente les candidatures pour le remplacement.
- Service enfance et jeunesse : Monsieur le Maire informe qu'un poste va être crée ce qui engendre un coût supplémentaire.
- Logement 7 rue Felice Nazarro : un devis a été demandé à MPM pour une isolation sur plancher. Un second devis va être demandé.
- Aménagement RD 323 : des devis vont être demandés afin d'améliorer le tourne à gauche pour la giration des cars vers la Ferté-Bernard, afin de réduire l'îlot central.
- Noël des enfants le 12 décembre 2021: le spectacle est maintenu, avec respect des règles sanitaires, sans Père-Noël. Un passage du Père-Noël est prévu le dimanche matin dans la commune.
- Voeux du Maire prévus le 7 janvier 2022, selon l'évolution de la réglementation en lien avec la COVID-19.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 13 janvier 2022 à 20h.

Les membres présents ont approuvé le procès-verbal de séance de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h00.

Le Maire, Joël CIRON

